

## DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2019 -2020

1<sup>ère</sup> Adhésion

Renouvellement d'Adhésion

Trouvez ci-dessous les éléments du dossier d'inscription à l'association de danse  
Studio Font'Danza pour la saison 2019-2020

Pour que l'adhésion puisse être enregistrée, le dossier d'inscription complet doit obligatoirement comprendre :

- La demande d'adhésion dûment complétée et signée ;

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse, pour toute première adhésion ou pour les adhérent(e)s ayant un certificat médical de plus de 3 ans (2016)

Ou

- Un questionnaire de santé pour les adhérent(e)s ayant fourni un certificat médical de moins de 3 ans (Une réponse positive minimum aux 9 questions posées justifie de devoir fournir un nouveau certificat médical)

- le paiement complet (tous les chèques même si règlement en plusieurs fois / paiement par carte possible le jour de la journée des Associations de Fontaine le Comte)

L'association est affiliée à la Fédération Française de Danse, une licence sera donc délivrée en retour de l'adhésion et permet de bénéficier d'une assurance en garantie civile, recours et défense pénale et dommages corporels, d'où la nécessité d'enregistrer l'adhésion le plus tôt possible.

Les Dossiers sont à remettre :

**Lors de la Journée des Associations (Complexe des Châtaigniers)  
Le SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019 de 10h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h30**

**(Ou aux professeurs lors des premiers cours d'essai de septembre et au plus tard le 5 octobre 2019)**

Les membres du bureau restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Adresse Mail : [danse@studiofontdanza.fr](mailto:danse@studiofontdanza.fr) / [www.studiofontdanza.fr](http://www.studiofontdanza.fr) / Tel : 07 85 38 54 60



# DEMANDE INDIVIDUELLE D'ADHESION SAISON 2019 – 2020



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Sexe : \_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_ \_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

**TOUTE CORRESPONDANCE SE FERA PAR MAIL ou SMS, MERCI DE NOUS INDIQUER UNE ADRESSE MAIL ET UN N° DE PORTABLE VALIDES QUE VOUS CONSULTEZ REGULIEREMENT.**

## POUR LES ADHERENTS MINEURS

Représentant légal de l'enfant (résidant à la même adresse)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

Second représentant légal de l'enfant (le cas échéant)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_ \_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

## PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

### À compléter obligatoirement pour les adhérents mineurs

Je soussigné, représentant légal de l'adhérent(e) :

M'engage à prendre en charge mon enfant à la sortie de la salle dès la fin de son cours, soit à mandater une personne à cet effet (\*)

En cas d'impossibilité, j'autorise mon enfant à regagner seul son domicile et je décharge l'association Studio Font'Danza ainsi que le professeur de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont mon enfant pourrait être victime de son propre fait ou du fait d'un tiers durant le trajet (\*)

(\*) Cocher la ou les cases correspondantes

## HORAIRES ET TARIFS DES COURS

Cours Proposé	Professeur	Jours	Horaire	Tarif	Cours Souhaité(s)
Modern Jazz Eveil (dès 4 ans)	Delphine Jouteau	Mercredi	De 15h30 à 16h15	141,00 € (3 x 47,00 €)	
Modern Jazz Initiation (6 - 8 ans selon niveau)	Delphine Jouteau	Mercredi	De 14h15 à 15h15	159,00 € (3 x 53,00 €)	
Modern Jazz Élémentaire (8 - 11 ans selon niveau)	Delphine Jouteau	Mercredi	De 16h15 à 17h15	159,00 € (3 x 53,00 €)	
Modern Jazz Intermédiaire (10 à 14 ans selon niveau)	Delphine Jouteau	Mercredi	De 17h15 à 18h30	174,00 € (3 x 58,00 €)	
Modern Jazz Moyen (Niveau et horaire à confirmer)	Karine Brigeon	Vendredi	De 19h30 à 21h00	198,00 € (3 x 66,00 €)	
Modern Jazz Moyen (Niveau et horaire à confirmer)	Karine Brigeon	Vendredi	De 21h00 à 22h30	198,00 € (3 x 66,00 €)	
Hip Hop – Débutant 1er niveau (à partir de 7 ans)	Tanya Brigeon	Jeudi	De 16h30 à 17h15	141,00 € (3 x 47,00 €)	
Hip Hop – Débutants niveau 2	Tanya Brigeon	Jeudi	De 17h15 à 18h15	159,00 € (3 x 53,00 €)	
Hip Hop Élémentaire	Tanya Brigeon	Jeudi	De 18h15 à 19h15	159,00 € (3 x 53,00 €)	
Hip Hop Moyen et Avancé	Tanya Brigeon	Jeudi	De 19h15 à 20h15	159,00 € (3 x 53,00 €)	

\*\*\*\*\* Nouveau \*\*\*\*\*

« Dance Attitude » À partir de 16 ans et Adultes	Jessica Dubreuil	Mardi	De 19h15 à 20h15	174 € (3 x 58 €)	
Danse Multi-Style « à la carte »  En alternance avec « Cartes Blanches » selon calendrier qui sera défini	Jessica Dubreuil  Tanya Brigeon	Mercredi	De 19h15 à 20h15	-Offert aux adhérents des autres cours -Pour les non adhérents : 5 EUR/cours + 20 EUR de frais de dossier	

### **Réductions :**

- L'inscription à un second cours (hors cours « multi-style » ou « cartes blanches » du mercredi) pour un même adhérent est de 40 euros (pour le cours le moins cher)
- Pour deux enfants d'une même famille : - 30 euros sur le montant global
- Pour trois enfants d'une même famille : - 45 euros sur le montant global

Les chèques sont à établir à l'ordre de : « Association Studio Font'Danza », avec possibilité de paiement fractionné par trimestre en trois chèques. Les chèques seront fournis à l'inscription mais le retrait sera effectué au début effectif de chaque trimestre.

Possibilité de payer également par Carte Bancaire (lors de la Journée des Associations de Fontaine le Comte le 7 Septembre 2019), en chèques vacances (ANCV) ou coupons sport.

**Collégiens en classe de 3ème, bénéficiez du chéquier Déclic :** Mis en place par le Conseil départemental de la Vienne, le **chéquier Déclic** s'adresse à **tous les élèves en classe de 3ème du département de la Vienne**. Son objectif : faciliter l'accès à la culture et au sport. Il se compose de **3 chèques de 10 € chacun** : 2 chèques sont destinés à contribuer à une adhésion à une association culturelle ou sportive, ou bien à participer à un stage, le 3e chèque permet d'acheter un livre dans l'une des librairies du département. Rendez-vous sur le site du [Conseil départemental de la Vienne](#) pour plus d'informations et pour commander votre **chéquier Déclic**.

#### **AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE (fixe ou animée)**

Je soussigné, adhérent majeur ou représentant(s) légal(aux) de l'adhérent mineur, autorise expressément l'association Studio Font'Danza à réaliser ou faire réaliser des images fixes ou animées lors de reportages internes, de portes ouvertes ou de spectacles pour les usages ci-après en lien avec l'association : article de presse ; exposition ; publications électroniques ; DVD et photos du spectacle ; projection publique ; publicité ; calendrier. Les images pourront être exploitées directement par l'association ou par l'intermédiaire d'un tiers.

La présente autorisation est accordée pour la durée de la saison de danse en cours (du 01/09 au 31/08 de l'année suivante).

L'association Studio Font'Danza s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'adhérent, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

#### **REGLEMENT INTERIEUR**

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association pour la saison de danse en cours et en accepter sans réserve les dispositions.

Fait à \_\_\_\_\_

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature de l'adhérent majeur ou du(es) représentant(s) légal(aux)

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

### SAISON 2019 -2020

ARTICLE 1 : L'association Studio Font'Danza est une association régie par la loi de 1901 relative aux associations sans but lucratif. Elle a pour objet l'enseignement, la pratique et la diffusion de la danse Modern'Jazz et Hip-Hop, ainsi que la création chorégraphique.

ARTICLE 2 : Les membres du bureau sont bénévoles. Ils sont élus lors de l'assemblée générale annuelle parmi les adhérents à l'association ou parmi leurs représentants légaux.

ARTICLE 3 : L'association emploie des professeurs salariés, titulaires du brevet d'Etat ou équivalent. Ceux-ci s'engagent à être ponctuels et à prévenir en cas d'absence aux cours.

ARTICLE 4 : Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour de leur cotisation. Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence, ils sont priés d'en prévenir le bureau ou le professeur. Les cours sont assurés normalement hors vacances scolaires : les cours éventuellement annulés, au-delà d'un seul cours dans l'année, seront reprogrammés prioritairement pendant les vacances scolaires en accord avec les élèves, sauf pour le mois de juin, où les professeurs sont très sollicités par les répétitions des spectacles des autres associations.

ARTICLE 5 : Le contenu, l'organisation et l'animation du cours est de l'entière responsabilité des professeurs ; ils seront adaptés au niveau de chacun. Les cours « adultes » sont ouverts aux parents ou représentants légaux des élèves ou autres personnes extérieures.

ARTICLE 6 : Les parents ou représentants légaux doivent accompagner leurs enfants mineurs sur le lieu du cours et s'assurer que le professeur est effectivement présent. Jusqu'à l'arrivée de celui-ci, les parents doivent assurer la surveillance.

ARTICLE 7 : La prise en charge des élèves par l'association et le professeur s'achève à la fin du cours.

ARTICLE 8 : Le montant des cotisations est fixé chaque année par le bureau. Le règlement s'effectuera à l'inscription et peut être fractionné par trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité au cours de l'année, sauf cas exceptionnel (raison médicale, déménagement, etc.).

ARTICLE 9 : Les élèves qui ont assisté régulièrement aux cours, s'engagent à participer au traditionnel spectacle de fin d'année. Une participation à l'achat de costumes et/ou accessoires pourra, le cas échéant, être demandée à la libre appréciation des professeurs.

ARTICLE 10 : Les parents ou représentants légaux des élèves autorisent le professeur à prévenir directement les secours en cas d'accident le nécessitant.

ARTICLE 11 : Lors des cours et manifestations organisées par l'association ou en lien avec l'association, les adhérents s'engagent à entretenir de bonnes relations avec les autres adhérents, les professeurs, les représentants de l'association et toute autre personne présente, ainsi qu'à veiller au maintien en bon état des locaux et biens mis à disposition.

Fait à Fontaine le Comte, le 26 août 2019

Le Président